



## COMMUNIQUÉ INTERFÉDÉRAL FO

# Pour FO, le Ségur de la Santé ne doit exclure personne !!

Force Ouvrière a signé le « Ségur de la Santé » et se félicite des avancées salariales et de carrière obtenues pour les personnels hospitaliers et les agents territoriaux exerçant dans les EHPAD.

Pour autant, FO rappelle que certains personnels de santé du secteur médico-social public, et du secteur social privé à but non lucratif, sont exclus de cet accord, ce qui est inacceptable !

Ainsi :

- Dans la Fonction Publique Hospitalière pour le secteur médico-social public,
- Dans la Fonction Publique Territoriale et son secteur de l'Aide à Domicile, ainsi que pour les personnels des MDPH, des foyers logements,
- Dans la Fonction Publique de l'État pour les secteurs du ministère de l'Armée, de l'Éducation Nationale et du corps interministériel des Infirmiers,

- Dans le secteur privé à but non lucratif de la Santé privée et de l'Action Sociale, Médico-social, de la Protection de l'Enfance, de l'Aide à Domicile et de l'Insertion,

**des milliers de salariés et de personnels publics sont oubliés.**

C'est pourquoi nos Fédérations FGF-FO, FO-SPS et son Union Nationale de la Santé Privée et la FNAS Force Ouvrière mettent tout en œuvre pour que tous les salariés et agents publics puissent bénéficier des mesures de revalorisation des salaires et de carrière, dans le respect de leurs statuts, de leurs garanties collectives et dans les conventions collectives concernées.

D'ores et déjà, elles demandent audience au Premier Ministre pour faire aboutir leurs revendications fédérales.

Elles engagent leurs syndicats à informer et mobiliser largement les personnels pour préparer, si nécessaire, le rapport de force.

Paris, le 29 septembre 2020

**Fédération Générale des Fonctionnaires FO - 01.44.83.65.55**  
**Fédération des Services Publics et de Santé FO - 01.44.01.06.00**  
**Fédération Nationale Action Sociale FO - 01.40.52.85.80**